

Montalembert si parisien et si peu comtois...5

« J'ai été toute ma vie dans l'opposition. »

Que reste-t-il du souvenir de Montalembert (1810-1860) dans le Haut-Doubs et d'abord à Maïche où se situe le château, propriété d'Anna de Montalembert, née Mérode, hérité de sa mère, née Grammont, famille, elle-même, propriétaire du château de Villersexel (70) ? Montalembert y passait fidèlement le mois d'août et c'est au cours de ses vacances de 1868 qu'il subit un grave accident, annonciateur de son décès, moins de deux ans plus tard. Le château de Maïche aurait du être le lieu de résidence, à tout le moins d'une présence forte, de Montalembert, député du Doubs à trois reprises, en 1848, 49 et 52, quand il représente l'arrondissement de Besançon auquel n'appartient d'ailleurs pas le canton de Maïche .

En fait, Montalembert ne sera jamais très présent dans le Doubs et c'est, sans doute, ce qui justifie, aujourd'hui, l'oubli, déjà sensible, en 1970, au cours du colloque organisé, pour le centenaire de sa mort, par Marcel Prélot dont la fidélité à Montalembert, doublée d'une foi militante dans le libéralisme catholique, ne dispensait pas l'auteur de cette biographie d'une mention bibliographique. Le château de Maïche reste ; le Petit séminaire a fermé ses portes ; Cf - *Montalembert et l'Europe de son temps* par Marguerite Castillon du Perron (Guibert 2009)

- 22 -

pour laisser place à une *Maison*, nouvel horizon de l'investissement local. Il reste peu de souvenirs de Montalembert dans la mémoire collective du plateau, sans doute, plus, de son beau-frère, Werner de Mérode, conseiller général de Maïche pendant un demi siècle (1846-1892), maire à trois reprises et sénateur inamovible de la III^{ème} République.

Montalembert, comme Edgar Faure, un siècle plus tard, a toujours préféré Paris à la Franche-Comté qui l'avait pourtant élu et s'il affiche un intérêt provincial, c'est pour la Roche-en-Brénil, propriété qu'il achète dans le Morvan, en 1841, cinq ans après son mariage. En fait, il y a chez Montalembert un cosmopolitisme qui en fait un citoyen de l'Europe, un voyageur infatigable, sauf les États-Unis où il ne se rendra jamais, contrairement à Tocqueville dont il est si proche. Il n'en publiera pas moins, après la guerre de Sécession, une note favorable aux Nordistes, alors que la France du Second Empire n'a cessé d'afficher ses sympathies pour le Sud.

Cette mobilité puisée dans ses origines aristocratiques et l'émigration de son père, est la matrice de sa précocité politique et oratoire qui en fait l'un des grands tribuns de la Monarchie parlementaire et du Second Empire, grâce à la pairie dont il hérite en 1831. Ce don de parole, il le mettra au service d'une conviction qui ne variera pas, d'un « engagement intellectuel et moral » qui est celui d'un combat post-révolutionnaire, la réconciliation de l'Église et de la liberté.

C'est cet itinéraire que retrace, après un exceptionnel travail de synthèse et de dépouillement d'archives, Marguerite Castillon du Perron.

Travail exhaustif que le lecteur pressé pourra aborder en 1831, année de l'entrée de Montalembert à la Chambre des Pairs. C'est alors que se nouent ses relations avec Lamennais, que le point d'application de son combat pour « une Église libre dans une patrie libre » sera la liberté d'enseignement, avec son procès devant la Chambre des Pairs, après la création d'une *école libre* et le vote de la loi de 1833 qui instaure la liberté pour l'enseignement primaire.

Montalembert et Victor Hugo, déçus du bonapartisme ?

L'appartenance à la Chambre haute est l'occasion de grands discours de Montalembert sur la France et l'Orient, la liberté d'enseignement, le *Sonderbund*. Mais le zénith de son engagement, le point focal du binôme pensée-action, c'est 1848 et la II^{ème} République.

Montalembert acquiert la légitimité que lui procure le suffrage universel, avec sa double élection de 1848 et 1849, avec l'influence que lui vaut l'amitié de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, dans le gouvernement provisoire d'avril 1848 et d'Odilon Barrot, en décembre. C'est pour Montalembert le temps des visiteurs du soir dans son appartement de la rue du Bac, des sollicitations et de la conviction devenue accomplissement, avec le projet de loi Falloux sur la liberté de l'enseignement secondaire, préparé par une commission de vingt-quatre membres dont il fait partie.

C'est bien le temps des nominations épiscopales, avec la pourpre conférée à Gousset, archevêque de Reims, originaire de Franche-Comté, et à Mathieu, archevêque de Besançon, la mitre à Dupanloup, évêque d'Orléans. Montalembert a-t-il nourri l'espoir d'être ministre ? L'auteur situe cette ambition dans le deuxième Gouvernement du Prince-président, celui qu'il nomme en novembre 1849, qui lui est totalement dévoué et sera le bras séculier du coup d'État. Mais Montalembert n'en sera pas, Victor Hugo, pas davantage...

ZOOM

Montalembert, la Suisse et le Fort des Rousses D'où vient le Fort des Rousses, construit, en 1843, sous Louis-Philippe ? Comment expliquer cette place forte qui, à plus de 1.000 mètres d'altitude, pouvait accueillir,

derrière de hautes fortifications, une unité de type régiment ?

Le Fort des Rousses a été créé pour répondre aux incidents multiples provoqués par les Vaudois, dès la Monarchie de juillet et attestés par les observations constantes des Procureurs généraux, réclamant une riposte forte du Gouvernement français. Celle-ci commença par la concentration de troupes, suivie de la construction du fort. L'agitation et les provocations vaudoises reposaient sur une revendication : la compensation par la France de la parcelle de territoire vaudois, située dans la vallée des Dappes, et confisquée par le Premier Consul pour construire la route Paris-Milan. Officiellement, la France soutenait que la Confédération helvétique avait reçu une compensation territoriale avec le Fricktal, dans le canton d'Argovie, enlevé à l'Autriche. Mais les Vaudois qui, pourtant, devaient leur souveraineté cantonale aux armées françaises de 1798,

exigeaient une compensation pour leur propre territoire.

Les tensions s'aggravèrent avec la victoire des cantons protestants, en 1847, sur le *Sonderbund* ou coalition séparatiste des sept cantons catholiques, fortement soutenus par Montalembert dans son discours devant la

Chambre des Pairs (14 janvier 1848). La victoire sur le *Sonderbund*, obtenue avec l'appui de Palmerston, ministre des Affaires étrangères britannique, avait été celle des Radicaux, grand parti fédéraliste qui fera la Suisse moderne,

cad fédérale, contre le gré de la France qui avait soutenu les cantons catholiques.

Comme dans la guerre de Sécession, la France n'avait pas joué la bonne carte. C'est donc Napoléon III, au nom de son habituelle faiblesse pour la Confédération où s'était réfugiée sa mère en exil, qui résolut le problème en abandonnant aux Vaudois une parcelle de territoire située dans la partie septentrionale du Noirmont et qui longe

la route de la Cure au Carroz. D'une bonne frontière située sur les crêtes, Napoléon III faisait une frontière difficile à surveiller et qui divisait la propriété des paysans locaux.

Le seul gagnant de l'opération fut un habitant des Rousses, Ponthus, qui couvrit, à la Cure, en une nuit, une maison construite en cinq semaines sur la nouvelle frontière, entre la signature et la ratification du traité. La maison Arbez, du nom du nouvel acquéreur, était née, qui allait constituer un véritable casse-tête pour les douanes des deux pays, avec une salle de café partagée entre deux souverainetés, des chambres dont la tête de lit est en Suisse et le pied en France. Le café Arbez a résisté à toutes les tentatives de rachat pour le raser, ce qui n'est pas le cas du Fort des Rousses, abandonné par l'armée, et transformé en cave... à fromage.

- 24 -

Il y a chez lui une dialectique de la constance de l'engagement et de la contingence de l'action. Son camp ne varie pas : accepter la Révolution et concilier Église et liberté. Mais l'action politique au service de cet idéal n'y résistera pas. Élu député en 1848-49 et 52, il est battu, et massivement, en 1857 et 63, comme si le suffrage universel n'était pas son affaire, alors que le suffrage censitaire et la pairie le sont beaucoup plus, comme s'il y avait, chez lui, une allergie au pouvoir. Avant 1848, il rencontre Louis-Philippe, symbole pourtant de cette monarchie parlementaire qui a sa faveur. Il avoue peu de sympathie pour le monarque. En octobre 1848, il reçoit la visite de Louis-Napoléon Bonaparte, se rallie à lui et le soutient à la présidentielle du 10

décembre. Il est élu député, le 29 décembre 1852, mais a déjà démissionné de la commission constitutionnelle, un mois plus tôt, manière de rompre avec Louis-Napoléon, après la confiscation des biens des Orléans.

Un aristocrate d'Ancien régime au siècle des libertés

Si le romantisme le rattache à son temps et le cosmopolitisme au XVIII^{ème}, sa méfiance à l'égard du pouvoir est la marque de ce que l'auteur appelle *le patriciat politique*, hérité de son milieu, de son père émigré, de son accession par voie héréditaire à la Chambre des Pairs. Montalembert récuse autant le pouvoir que le suffrage universel. Il a peu d'amis, mais des admirateurs, note l'auteur. Il les coopte toujours au sein de groupes fermés, l'Académie française où, il entre à quarante ans, le comité de rédaction du *Correspondant*, peuplé de fervents.

Montalembert est un aristocrate d'Ancien régime, égaré dans le siècle des libertés dont il se fait le héraut, sans toujours mesurer son adéquation au temps. Son combat sera toujours pour une Église libre, pour une presse libre, pour un pouvoir qui respecte les « libertés nécessaires ». Il y a beaucoup de points communs entre Thiers et Montalembert qui est en relation avec lui à la fin du II^{ème} Empire, mais Thiers n'associe pas l'Église à la liberté. Son combat est séculier, pour un régime équilibré, la Monarchie parlementaire sous Louis-Philippe, la République dont il sera finalement l'un des pères fondateurs. Il n'y a pas de contradiction chez Thiers. Il y a dans ce combat singulier la constance qui est celle de Montalembert dans sa croisade pour une Église libre. Thiers ne ralliera jamais Louis-Napoléon ; il sera embastillé, le 2 décembre et élu comme député d'opposition, en 1863, contrairement à Montalembert qui, pourtant, professe des idées très voisines. Échec encore de Montalembert, chef d'un parti catholique dont les dignitaires, haut clergé, en particulier, rallieront en masse le régime du 2 décembre, alors que Montalembert

passé dans l'opposition. Échec encore de son engagement personnel quand il est battu par deux fois aux législatives

et, du même coup, privé de la légitimité qui validerait son opposition au régime. Battu, il perd sa crédibilité, tant la parole publique a besoin d'être portée par le suffrage. D'ailleurs, Montalembert ne fait jamais campagne, sauf brièvement en 1857, ce qui est peu pour cinq élections où il est candidat, alors qu'il a successivement, en face de lui, dans l'arrondissement de Montbéliard, deux députés de terrain : Demesmay et Latour du Moulin. Il reste finalement un tenant de la liberté des Anciens. Les revers et échecs ne l'épargnent pas dans le combat de sa vie. Commencé avec Lamennais, condamné par le Pape, il se termine par Vatican I, totalement - 25 - dévoué à l'autocratie de Pie IX, à la cause de l'infaillibilité et du Syllabus, toutes thèses exactement contraires à ce que fut l'âme du combat de Montalembert.

Alors, où est sa victoire ? Elle reste entière, personnelle et non existentielle. Elle tient à la conviction, à la cohésion, à la persévérance de son combat, traversé de crises, sans jamais le faire dévier. L'Histoire lui donne-t-elle raison ? L'Église a sauvé son âme en choisissant la liberté et Vatican II retentira des thèses de Montalembert. Mais « l'Église libre dans une patrie libre », si elle a gardé son âme, n'a-t-elle pas perdu sa place dans la société ? Car cette Église qui trahit Montalembert en ralliant le Second Empire retrouve la puissance et la gloire que la Révolution lui avait enlevées par la persécution, la fermeture de 3.000 couvents et la disparition de 26.000 religieux. La reconquête de l'Église, à partir de la Restauration et du 2 Décembre, en particulier, par l'éducation des jeunes et la loi Falloux, va lui rendre son influence, avec plus de 20% des élèves du primaire dans les écoles confessionnelles et la moitié des élèves du secondaire. Le Doubs où fut élu Montalembert et son chef lieu, Besançon, n'illustrent-ils pas le terrible déclin de cette Église, avec la disparition, en 1905, du Collège catholique, actuel lycée Pasteur, le *Catho* dont le directeur, Louis Besson, futur évêque de Nîmes, fut l'un des partisans les plus résolus de Montalembert, avec la fermeture de *l'Institution Saint-Jean*, aujourd'hui livrée à la palabre publique ?

Le vrai débat initié par Montalembert, celui de la liberté de l'Église, d'une Église qui n'a rien à dire et rien à faire avec les gouvernants, pose une ultime question, celle d'un destin sans influence, celui des civilisations mortelles